COMPTE-RENDU

Réunion publique du mercredi 17 septembre 2025

Projet du futur lycée de Gex – école Parozet, 233 rue de l'Oudar

Début de la réunion : 20h00

- **Projection d'un diaporama et d'une vidéo présentant les perspectives du futur lycée de Gex, les informations essentielles et les aménagements induits par le projet côté Ville.**
- **Séance de questions/réponses avec M. le Maire Patrice DUNAND, Aude ETCHEBERRY, Conseillère régionale, et Christophe VIGUÉ, responsable du service Aménagements / Urbanisme de la Ville.**

Précisions apportées sur l'historique de constructibilité des zones de Péroset et des Econtours :

Dans l'ancien PLU (antérieur à 2020), ces 20 hectares étaient destinés à l'habitat, ce qui représenterait aujourd'hui entre 1000 et 1400 logements supplémentaires et près de 3000 nouveaux habitants. Le secteur des Econtours a été entièrement rendu à l'agriculture, celui de Péroset fléché en équipements publics. Si des logements avaient été construits dans cette vaste zone comme prévu initialement, ils auraient eu un impact fort en termes de circulation, d'environnement, de modification du paysage avec l'implantation d'immeubles répondant aux exigences nationales de densification etc.

Demande de précisions sur les formations dispensées.

En sus de la filière générale sont envisagées des filières technologiques, professionnelle et BTS. La concertation se poursuit actuellement en lien avec l'autorité académique mais les premières orientations retenues sont les suivantes : CAP électricien, BAC Pro MELEC (métiers de l'électricité et de ses environnements connectés), BAC Pro informatique/électronique, BAC Pro laboratoire, BAC Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D), BTS électricité / informatique / électronique. Il y a une volonté de proposer une offre de formation qui soit complémentaire à celle existante sur le territoire.

Le lycée public de Gex sera-t-il international ?

Il ne le sera pas. Les élèves en section internationale continueront de suivre les cours au lycée international de Ferney-Voltaire ou dans son annexe de Saint-Genis-Pouilly.

Quid du recrutement et du logement des personnels travaillant au lycée ?

Le recrutement des enseignants relève du ministère de l'Education Nationale, celui des personnels techniques de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et les chauffeurs de car scolaire des prestataires retenus dans le cadre des appels d'offres.

10 logements de fonction seront construits par la Région AURA en même temps que le lycée, destinés aux personnels de direction et techniques. Pour le logement des enseignants, il existe déjà une commission spéciale au sein de Pays de Gex Agglo chargée de leur apporter des facilités auprès des bailleurs ; une démarche est par ailleurs enclenchée avec la sous-préfecture pour préréserver des logements dans les programmes immobiliers à venir.

Le nouveau barreau routier sera-t-il à double sens ? Inquiétude exprimée sur le fonctionnement du carrefour en bas de Bonnarche qui est déjà difficile à certaines heures.

Il y aura bien un double sens du barreau routier et tout sera fait pour inciter les cars scolaires à l'emprunter à l'aller comme au retour. Le carrefour en bas de Bonnarche est un point noir déjà bien identifié qu'il conviendra de traiter au mieux.

Il y a une volonté d'optimiser les lignes de bus régulières utilisables par les lycéens, pour ne pas multiplier le nombre de cars de ramassage scolaire.

Comment sera traitée la sortie des Jardins de Parozet avec le réaménagement du chemin de Parozet ? Les aménagements envisagés par la copropriété doivent-ils être suspendus ?

Le recalibrage du chemin de Parozet intégrera un traitement adapté des accès privatifs dont celui des Jardins de Parozet, et ne viendra pas empiéter sur les terrains privés adjacents.

Est-il prévu un élargissement du pont de l'Oudar ?

Il est surtout prévu d'élargir la route de l'Oudar pour permettre le croisement des bus ; rien n'est encore décidé pour le pont qui pourrait aussi rester tel quel et servir pourquoi pas de « chicane » de ralentissement. L'élargissement de cette voie départementale n'ira vraisemblablement pas au-delà de l'embranchement avec le nouveau barreau routier. Ce sujet fait partie de l'étude de mobilité en cours et sera à discuter avec le service de la voirie départementale.

Est-il envisagé de passer certaines rues à sens unique ?

Aucun arbitrage n'est intervenu sur ce point car l'étude de mobilité est toujours en cours.

Inquiétude sur le risque de voir le chemin Champ Régaut se transformer en voie de contournement.

Ce chemin a une vocation agricole, même s'il a d'autres usages dans la pratique (joggers, cyclistes…). Il n'est pas prévu d'y installer des barrières.

Ne peut-on pas envisager de recouvrir le ruisseau de l'Oudar pour y mettre une voie de circulation ?

Cette option est exclue pour des raisons environnementales.

Inquiétude exprimée sur la problématique du stationnement, sachant que certains enseignants de l'école ne trouvent déjà pas de place en arrivant.

Il est prévu d'agrandir le parking actuel de l'école qui passera de 50 à 165 places. 22 places de dépose-rapide sont également prévues en bordure de voirie. La municipalité a aussi la volonté de créer des parkings supplémentaires en partie haute du tènement, là où seront implantés les équipements sportifs. Malgré cela, si des difficultés persistent pour les enseignants de l'école, d'autres mesures pourront être envisagées. Il est rappelé que les horaires d'entrée et de sortie des lycéens sont plus variables que dans les écoles et collèges. La Ville n'est pas décisionnaire des horaires d'entrée et de sortie des classes du collège et lycée mais des concertations ont lieu pour favoriser les décalages horaires et réduire ainsi les engorgements.

Quel est l'horizon de réalisation de la piste cyclable reliant Gex à Divonne-les-Bains ?

C'est un projet à discuter avec le Département de l'Ain, propriétaire de la voirie. A priori il n'y aura pas de souci d'emprise foncière, ce qui fera gagner du temps. Cette piste cyclable sur plusieurs kilomètres aura en revanche un coût très élevé qu'il faudra parvenir à financer. La Ville souhaite enclencher au plus vite le processus d'étude de cette piste cyclable, en lien avec le Département et les deux autres communes concernées, à savoir Vesancy et Divonne-les-Bains.

La voie verte existante le long de l'ancienne voie ferrée constitue un « plan B » mais n'apparaît pas comme une solution idéale en raison de son tracé moins direct et d'une largeur insuffisante.

Signalement de dysfonctionnements du service de vélos en libre-service : problèmes de réassort, matériels mal entretenus…

La Ville est en contact étroit avec le prestataire pour résoudre les problèmes. Force est de constater que service n'est pas actuellement à la hauteur des attentes. Le prestataire doit faire face à un nombre élevé de dégradations volontaires et semble aussi connaître des difficultés financières. Peu de sociétés répondent aux appels d'offres des communes, ce qui pose la question de l'équilibre économique de ce service de vélopartage.

Quel est le plan de circulation prévu durant le chantier de construction du lycée ?

La Commune fera le maximum pour une utilisation du nouveau barreau routier RD984C/RD15H par les camions dès le démarrage des travaux. Il est précisé que la construction du lycée n'entraînera pas d'excavation importante, du fait de l'absence de parking souterrain.

Pourquoi cette absence de parking souterrain pour le lycée ?

Plusieurs raisons à cela : les questions environnementales et l'inclusion du site dans le périmètre élargi de captage d'eau potable de Pré Bataillard, le problème de son financement sachant que la Région AURA ne prend pas en charge les parkings, les aspects de sécurité.

La tendance des lycéens à se rendre vers les supermarchés, a-t-elle été prise en compte ?

Oui, dans le cadre de l'étude de mobilité ainsi que dans l'étude d'extension côté Vesancy de la zone d'activité de l'Aiglette. La collectivité souhaite créer un cheminement piétonnier plus direct à l'intérieur

de la zone de l'Aiglette, sachant que le projet d'extension de celle-ci devrait intégrer des activités et services répondant aux attentes des jeunes.

Il est rappelé les efforts de la Région AURA pour proposer une restauration collective qualitative et variée, pour dissuader les lycéens de se tourner vers des solutions de type fast-food.

Pour information également, la Ville avait soumis l'idée d'une cuisine centrale mutualisée pour la fourniture des repas dans les cantines des écoles. Cette option ne s'est pas avérée faisable techniquement au vu du nombre trop élevé de repas à préparer, étant précisé que le lycée de Gex sera le plus gros du Pays de Gex en termes d'effectifs.

Est-il prévu d'installer sur les futurs parkings des ombrières photovoltaïques ?

La Commune de Gex a été une collectivité pionnière dans ce domaine, avec les ombrières de Chauvilly qui sont déjà en exploitation et celles à venir du parking du Turet. La Ville est très favorable à l'installation d'autres ombrières solaires sur ses parkings.

Le toit du lycée sera recouvert de panneaux solaires avec une finalité d'autoconsommation.

La Commune dispose-t-elle de visuels sur l'aménagement de la partie haute où sont notamment prévus les équipements sportifs ?

Pas encore, le gymnase de type C+ et la piste d'athlétisme de 250m ont été validés dans leur principe mais nous ne disposons pas aujourd'hui d'un plan masse finalisé ni de visuels de leur intégration paysagère.

Pourquoi ne pas temporiser la construction de la piste d'athlétisme de 250m pour étudier une piste de 400m ?

L'emprise foncière d'une piste de 400m n'est pas adaptée au tènement. L'anneau de 250m avec une ligne droite de 100m répond à la demande de l'autorité académique.

Les nouvelles installations sportives seront-elles toutes en service à l'ouverture du lycée ?

Ce ne sera pas forcément le cas car les équipements sportifs requièrent un temps relativement long pour mener les études, sélectionner les maîtres d'œuvre, obtenir les autorisations d'urbanisme, boucler le financement, retenir les entreprises etc. Le tempo de construction dépendra aussi des intentions de la future municipalité.

Les nouvelles installations sportives seront-elles utilisables autrement que par les scolaires ?

Oui, elles pourront être utilisées par les clubs en dehors des créneaux réservés aux scolaires. Il n'est pas envisagé d'ouvrir ces équipements aux usages purement individuels, c'est-à-dire hors associations sportives.

<u>La Commune a-t-elle procédé à une analyse de la dépréciation de l'immobilier à proximité du lycée ?</u>

Ce n'est pas nécessaire car l'implantation d'un équipement public de ce type fait généralement plutôt monter la valeur vénale des biens immobiliers alentour. Des études l'ont démontré.

Fin de la réunion : 21h50.